Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Publié le
ID : 064-216401299-20230228-2023_02_07-DE

Département des Pyrénées-Atlantiques
Commune de BILLERE

Délibération n° 2023-02-07

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BILLERE

SEANCE DU MARDI 28 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-huit février à 18 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de Billère s'est réuni à l'auditorium de la médiathèque d'Este, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LALANNE, Maire, en session ordinaire.

Date d'envoi de la convocation : 21/02/2023
Date d'affichage : 21/02/2023

Nombre de membres :
Afférents : 33
Présents : 28
Qui ont pris part au vote : 32

Votes :
Pour : 32
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents : M. LALANNE, M. JACOTTIN, Mme MATHIEU-LESCLAUX, M.CHAVIGNE, M. OCHEM, Mme FRANCQ, M. MAZODIER, Mme AUCLAIR, Mme FERRER, M. BAYSSAC, Mme DE BOISSEZON, Mme LOURAU, M. COLLET, M. MAUBOULES, M. BALMORI, Mme GARCIA-ORCAJADA, M. TALAALOUT, Mme FOURCADE, Mme WEISS, M. MONTAUT, Mme VEILHAN, Mme SCHIANO, M. RIBETTE, Mme BOGNARD, Mme FLOUS, M. FRETAY, M. LESCHIUTTA, M. DEFRASNE.

Absents excusés : M. NASSIEU-MAUPAS, M. CABANES, Mme LAHERRERE-SOUVIRAA, M. ARCHAMBEAU, Mme LABOURET

Pouvoirs : M. NASSIEU-MAUPAS à M. BALMORI, M. CABANES à M. LALANNE, Mme LABOURET à Mme GARCIA-ORCAJADA, Mme LAHERRERE-SOUVIRAA à M. MAUBOULES

Secrétaire de séance : M. BALMORI

N° 2023-02-07

RESTRUCTURATION DE LA FERME PEDAGOGIQUE « LE JARDIN DE TONI »
DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU-BEARN-PYRENEES

RAPPORTEUR : Mme DE BOISSEZON

Le Jardin de Toni est un équipement, propriété de la ville de Billère, mis à disposition de l'association « la Maison de l'Enfance ». L'association y développe depuis 2004 un projet de ferme pédagogique et d'accueil de loisirs sans hébergement extra-scolaire destiné au 5-12 ans. Idéalement situé, sur un site privilégié, à l'orée d'un des poumons verts de la Ville que constitue le bois du Lacaoü, le Jardin de Toni est composé d'une maison de 150 m² datant du début du XXème siècle ainsi que près de 3000 m² d'espace destiné à l'accueil des animaux de la ferme.

La ville de Billère développe depuis de nombreuses années une politique environnementale axée sur la préservation des espaces verts et de la biodiversité, sur la sensibilisation du public aux enjeux environnementaux et sur le soutien au développement des initiatives locales autour du jardinage.

En partenariat avec l'association « la Maison de l'enfance », la transformation du Jardin de Toni en un Ecolieu Ressource innovant permettra à ce site exceptionnel de conserver et développer les actions existantes ainsi que de diversifier son offre d'accueil, d'animation et d'évènement autour de la thématique environnementale : accueil

Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Publié le
ID : 064-216401299-20230228-2023_02_07-DE

de loisirs sans hébergement, ferme pédagogique, ferme participative, lieu d'animation, de découverte et de sensibilisation aux enjeux environnementaux ouvert à tous les habitants, accueil des partenaires associatifs et institutionnels, organisation d'évènements culturels et conviviaux ouverts à tous les habitants.

Afin de mener à bien ce projet de restructuration et de développement, des travaux de réhabilitation, d'adaptation, d'agrandissement et de réaménagement sont nécessaires :

- Rénovation complète de la maison actuelle et des allées du parc (huisserie, ravalement de façade, mise aux normes des sanitaires, accessibilité pour les personnes à mobilité réduite)
- Création de deux extensions : création d'une cuisine Guinguette de 30 m², de nouveaux sanitaires, d'une salle de réunion
- Création de nouveaux espaces de convivialité

Le montant de ces travaux est évalué à 461 611 € HT.

Plan de financement prévisionnel

Collectivité	Montant HT	%
Fonds de concours Com. Agglo	112 322 €	24,3 %
Département des Pyrénées-Atlantiques	55 000 €	11,9 %
Région Nouvelle Aquitaine	36 991 €	8,0 %
Commune	257 598 €	55,8 %
TOTAL	**461 611 €**	**100 %**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le projet présenté d'un montant total de 461 611 € HT ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées pour la restructuration de la ferme pédagogique « Le jardin de Toni », à hauteur de 24,3 % du projet évalué à 461 611 € HT ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
1-Recours administratif gracieux auprès des services de la Ville de Billère
2-Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau

Fait et délibéré à BILLERE,
les jour, mois et an que dessus
et ont signé les membres présents,

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Jean-Yves LALANNE

Mairie de Billère
64140